
**AUTORISATION D'UTILISATION
MENTION DE SOURCE OBLIGATOIRE**

DESTINATAIRE :

Monsieur Gérald Frigon
Association des familles Frigon
5805 rue Labrèche
Laval (Québec) H7N 1A5

Téléphone : (450) 666-6447
Courriel : frigon.gerald@videotron.ca

OBJET : Utilisation de quatre (4) documents textuels provenant du Centre d'archives de Québec de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ-Québec) afin d'être utilisés de la façon suivante:

Site Web :

Titre : Association des familles Frigon / **Producteur :** Association des familles Frigon / **Diffuseur :** Association des familles Frigon / **Date de diffusion :** à partir de la fin du mois de janvier 2016
www.frigon.org

La description des documents a été placée en index à la présente autorisation d'utilisation.

Selon la *Loi sur le droit d'auteur*, les œuvres non protégées ou dont la durée de la propriété intellectuelle est échuée peuvent circuler librement. Pour faire suite à votre demande, je vous confirme que les pièces mentionnées en annexe font partie du domaine public, donc libres de tout droit.

Selon l'usage fait du document indiqué dans l'encadré, vous trouverez dans l'index qui suit, la mention obligatoire à utiliser :

- Pour une diffusion dans un médium électronique, un film, une vidéo ou une diapositive ou sur un objet, le bénéficiaire mentionne au minimum : *BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC* ou *BAnQ* et le *NOM DE L'AUTEUR* du document, s'il est connu.
- Pour une publication sur papier ou sur un autre support, le bénéficiaire exige que son éditeur indique la référence complète et la provenance (centre d'archives) de chaque document publié, telle qu'inscrite à l'annexe du présent document.
- Pour une exposition, le bénéficiaire indique la référence complète et la provenance (centre d'archives) de chaque document exposé, telle qu'inscrite à l'annexe du présent document.
- Pour la publication ou l'exposition d'une partie d'un document, il inscrit ou fait inscrire, en plus de la référence complète et de la provenance, le mot « *détail* » ou « *extrait* », selon le cas.

AVERTISSEMENT

Le bénéficiaire assume la responsabilité exclusive de ses actes à l'égard d'un document, et notamment :

- **toute utilisation de ce document qui porterait atteinte à la vie privée d'une personne concernée par un renseignement contenu dans le document;**
- **toute identification ou modification de ce document qui enfreindrait les droits moraux de son auteur (droits à la paternité et à l'intégrité du document);**
- **toute utilisation de ce document en liaison avec un produit, une cause, un service ou une institution.**

Catherine Lavoie

Technicienne en documentation

Direction des services aux usagers et aux partenaires

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Pavillon Louis-Jacques Casault,

Cité universitaire, Case postale 10450

Sainte-Foy (Québec) G1V 4N1

Téléphone : (418) 644-4800 poste 6474

Télécopieur : (418) 646-4254

catherine.lavoie@banq.qc.ca

www.banq.qc.ca

INDEX / FICHER

15-662



Bibliothèque et Archives nationales du Québec Centre d'archives de Québec

CN301,S114 / REPRODUCTION INTERDITE SANS L'AUTORISATION DE BAnQ / Fonds Cour supérieure. District judiciaire de Québec. Greffes de notaires / Procuration de François Frigon à Marie-Claude Chamois, 2 novembre 1685

CN301,S114 / REPRODUCTION INTERDITE SANS L'AUTORISATION DE BAnQ / Fonds Cour supérieure. District judiciaire de Québec. Greffes de notaires / Convention de traite pour les Illinois entre François Frigon, Jean-Desrosiers, Antoine Desrosiers et François Genaple, fils, 26 juin 1686

CN301,S114 / REPRODUCTION INTERDITE SANS L'AUTORISATION DE BAnQ / Fonds Cour supérieure. District judiciaire de Québec. Greffes de notaires / Obligation de François Frigon et ses associés envers Jacques Defay, marchand de Québec, 16 août 1686

CN301,S238 / REPRODUCTION INTERDITE SANS L'AUTORISATION DE BAnQ / Fonds Cour supérieure. District judiciaire de Québec. Greffes de notaires / Vente d'une terre à Batiscan par Jean Lemoine à François Frigon, 22 février 1690